



Scod'le tri

N°3 Hiver 2022

Le mot du Président



*Nous n'héritons pas de la Terre
de nos parents, nous l'empruntons
à nos enfants*

Cette belle citation d'Antoine de Saint-Exupéry nous rappelle qu'il ne faut pas oublier ce que nous allons léguer aux générations futures...

Nos enfants auront à s'occuper de la planète dans l'état où nous leur laisserons et chacun de nos gestes quotidiens aujourd'hui compte pour les sensibiliser à cette lourde tâche qui les attend !

Certains de ces gestes sont très simples, encore faut-il les appliquer : couper l'eau du robinet lorsqu'on se brosse les dents, éteindre la lumière en quittant une pièce, éviter le gaspillage de tout genre ou encore avoir correctement trier ses déchets.

C'est pourquoi je vous invite à jouer avec vos enfants ou petits enfants au jeu du tri présenté dans ce numéro, à confectionner

soi-même avec des matériaux de récupération et donc bon pour préserver l'environnement.

Financièrement, le syndicat n'échappe pas aux augmentations en lien avec la conjoncture actuelle : coût du carburant, hausse des taxes de gestion des déchets... A cela s'ajoute le remplacement nécessaire de deux véhicules, mais également une prise en charge sur notre budget propre des diverses hausses des deux dernières années.

Malgré une gestion rigoureuse, le syndicat est aujourd'hui contraint de répercuter ces augmentations à ses collectivités adhérentes, les communautés de communes, et in fine aux usagers du service.

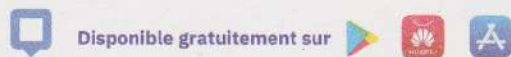
Au cours de l'année 2022, le syndicat s'est équipé d'une nouvelle forme de communication via l'application Panneau-pocket qui permet de vous informer sur les actualités du syndicat et vous alerter rapidement en cas d'évènements divers engendrant une modification dans la collecte de vos déchets (travaux, panne, intempéries...). N'hésitez pas à la télécharger !

L'ensemble du personnel du syndicat se joint à moi pour vous présenter nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle année, dans la perspective de résolutions durables pour 2023.

Le Président,
Alain BIZZOTTO



Suivez l'actualité et les alertes
du SCODEM des 2 Rivières avec
l'application gratuite PanneauPocket ou
sur ordinateur app.panneaupocket.fr



Zoom sur le papier

Tous les papiers se recyclent :

Feuilles de papier, enveloppes, cahiers, journaux, magazines... sont parfaitement recyclables et doivent être déposés dans le bac jaune. Même avec des agrafes, spirales ou avec des éléments en plastique... Lors du recyclage le papier est traité en plusieurs étapes de nettoyage et filtrage qui les éliminent. Il est néanmoins préférable de les retirer au préalable.



ATTENTION

Il existe de faux-amis !

Certains papiers portent le nom de papier mais ne se recyclent pas :

- Tous les papiers d'hygiène (essuie-tout, papier toilette, mouchoirs en papier, lingettes, masques...),
- Certains papiers cadeaux en plastique (qui ne se déchirent pas),
- D'autres « papiers » comme le papier photo ou le papier peint ont des traitements (plastification, résistance à la lumière, colle...) qui altèrent leur capacité de recyclage,
- Le papier déchiqueté qui, compte-tenu de sa petite taille, « se perd » entre les différents vidages et atteint rarement la chaîne de tri.



TOUS CES PAPIERS SONT DONC DESTINÉS AU BAC À ORDURES MÉNAGÈRES.

Rappel des consignes de présentation des bacs

Vous souhaitez que vos bacs soient bien collectés ? Soyez attentif à leur présentation !

Depuis que la redevance à la levée s'est généralisée sur l'ensemble du territoire, chaque levée du bac gris/vert est décompté de votre forfait.

Pour éviter de collecter un bac dont l'utilisateur ne souhaitait pas qu'il le soit (certains bacs restent en effet dans la rue en permanence), les agents du Scodem sont particulièrement vigilants à sa présentation : dans le doute, le bac n'est pas collecté pour éviter une « surfacturation » !

Pour éviter tout litige, le bac doit être déposé sur le domaine public la veille au soir du ramassage, en limite de la chaussée sans risque pour la circulation routière (un bac adossé contre un mur, une haie ne sera pas collecté).

Plus généralement, voici quelques règles de bonne conduite à respecter tant pour le bac gris/vert que le bac jaune :

- Le couvercle du bac doit être fermé et les déchets au sol ne seront pas collectés. En cas de surplus inhabituel de déchets, contacter le Scodem en amont du ramassage concerné,
- Ne pas tasser les déchets à l'intérieur du bac pour assurer un bon vidage de celui-ci,
- Ne pas positionner les bacs près d'un obstacle (véhicule, poteau, muret...),
- Les bacs, propriété du Scodem, doivent être régulièrement lavés et désinfectés par l'utilisateur, qui doit en assurer le bon entretien,
- Les déchets sont à déposer en sacs dans le bac gris/vert et en vrac dans le bac jaune.



Scodem des 2 Rivières : 41 bis, rue de la Gare 70110 ESPRELS - tél. 03 84 20 37 10 - scodem2rivieres@gmail.com
Horaires d'ouverture au public : lundi, mardi et jeudi : 9h/12h - 14h/16h - mercredi et vendredi : 9h/12h
Permanence du Président : jeudi matin sur rendez-vous.
Numéro ISSN 2826-8032